

SOUTENANCE DE THÈSE

Alexia BLANCHET

*La responsabilité pénale individuelle
au sein de l'entreprise*



JEUDI 26 MARS 2026
14H15 - SALLE 3050 - UNI MAIL



Le droit pénal, fondé sur la responsabilité individuelle, se heurte à l'entreprise moderne, caractérisée par la division des tâches. Cette thèse confronte le droit pénal général au morcellement des responsabilités, et traite notamment de l'omission des dirigeants et du *compliance officer*, des chaînes de responsabilité pénale et des décisions collectives.

Jury : Prof. Felix BOMMER, Université de Zurich, Prof. Rita TRIGO TRINDADE, Prof. honoraire Ursula CASSANI (co-directrice de thèse), Prof. Bernhard STRÄULI (co-directeur de thèse), sous la présidence du Prof. Luc THÉVENOZ, doyen de la Faculté de droit.

La séance est publique